



# Méry-sur-Marne

République française  
Liberté • Egalité • Fraternité

**DECISION DU MAIRE N°2024-05**

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE  
CONCLU AVEC MADAME BRIEZ PAULA**

**Le maire de Méry-sur-Marne,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;  
Vu la délibération n°2023-006 du 6 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;  
Vu la délibération n°2022-031 du 14 octobre 2022 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente  
Considérant la demande déposée par Madame Paula BRIEZ demeurant [REDACTED] à Méry-sur-Marne (77) ;  
Considérant que la demandeuse a approuvé le règlement intérieur de la salle polyvalente ;  
Considérant que la demandeuse a fourni une attestation d'assurance responsabilité civile ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Un contrat de location de la salle polyvalente, situé chemin des Sables à Méry-sur-Marne est conclu entre la commune et la demandeuse précitée pour la journée du 22 et 23 juin 2024.

**Article 2 :** Le montant est fixé à 380 € +95 € de frais de ménage à régler au Service Comptable de Coulommiers à réception de l'avis de somme à payer.

**Article 3 :** Le montant de la caution est de 1000 € à consigner par chèque auprès de la mairie au plus tard le 20 juin 2024.

A Méry-sur-Marne, le 5 avril 2024

Le Maire,

Isabel Lourenco-Ribeiro

